

# 1. LES DEBUTS D'AMNESTY INTERNATIONAL À VERVIERS (1978)

*J'ai rejoint Amnesty International à la fin de 1976, un an après les débuts du groupe verviétois, et fait alors la connaissance de mon ami Jean De Hesselle, hélas décédé en 2014. Nous y avons milité ensemble très activement durant près de dix ans. En octobre 1978, pour le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la section verviétoise d'Amnesty avait diffusé une brochure d'une vingtaine de pages exposant ses activités. Les premières pages de ce texte, à connotation historique locale, sont reproduites ci-dessous.*

Amnesty International a été fondé en 1961. Sa section belge existe depuis 1973. Un premier groupe d'adoption s'est formé à Verviers en décembre 1975 : à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, il nous a paru utile de retracer les diverses activités d'Amnesty à Verviers au cours des trois années écoulées.

La publication de ce document ne procède pas d'un sentiment d'autosatisfaction; il s'agit de mieux faire connaître nos activités, et peut-être obtenir du lecteur une contribution plus importante, sous quelque forme que ce soit, à l'action développée ici... Faut-il rappeler que celle-ci est toute entière orientée vers l'amélioration du sort de centaines de milliers de prisonniers de conscience? Autant de victimes d'un totalitarisme aux visages multiples, lequel trouve encore trop souvent un complice dans notre ignorance, notre indifférence ou notre inaction.

## GROUPES ET MEMBRES INDIVIDUELS

Au cours de l'assemblée générale de la section belge du 22 novembre 1975, deux membres de la région verviétoise purent constater l'absence de groupe dans l'Est de la province. Le 7 décembre, ils convoquaient les autres membres de l'arrondissement à une réunion qui se tint chez l'un d'eux le 20 : ce fut la première rencontre du futur groupe n° 38. Celui-ci annonça sa création le 20 janvier suivant, au cours d'une conférence de presse. Animé par Jean de Hesselle, le groupe comprenait dix personnes lors de sa constitution. Ce nombre augmenta peu à peu, surtout en 1977. Au début de 1978, il avait presque doublé. Dès lors, il était logique de songer à la création d'un deuxième groupe d'adoption, compte tenu aussi du nombre élevé de membres individuels sur lesquels s'appuyer et de l'état de la caisse, apte à subvenir aux besoins de deux groupes. On pourrait ainsi prendre en charge deux fois plus de détenus.

Le groupe 74 fut ainsi créé au lendemain de la campagne Afrique australe, par une partie des membres du groupe initial, sous la responsabilité de l'auteur de ces lignes.. Une réunion eut lieu le 26 avril avec les membres individuels désireux de renforcer l'un ou l'autre groupe. Une structure régionale fut mise en place. La trésorerie et la librairie restaient communes, de même que tout le travail autre que l'adoption: des délégués de chaque groupe se réuniraient une fois par mois pour traiter de ces aspects. Lorsqu'en juillet suivant le groupe 80 fut créé à Spa, il s'intégra également à cette structure; le comité pour l'abolition de la torture y est aussi représenté. Pour le travail d'adoption, les dossiers sont répartis entre deux ou trois sous-groupes; ceux-ci se réunissent autant que nécessaire, en fonction de l'évolution du cas. Au cours de réunions mensuelles, le groupe traite de l'ensemble de ses dossiers et des autres activités. L'engagement au sein d'un groupe diffère en intensité selon les individus et leurs possibilités.

Quant aux membres individuels, on les a souvent sollicités lors des campagnes, des actions de promotion, des opérations en faveur d'un prisonnier: ils sont pour beaucoup dans la réussite de ces activités. Une assemblée générale des membres de la région fut organisée le 20 septembre 1976; cette opération a été répétée par la suite pour faire face à des besoins particuliers.

En décembre 1975, les membres individuels n'étaient guère nombreux dans la région. Trois ans plus tard, leur nombre s'élève à 229 (dont 11 en dehors de la région). Près de la moitié habitent le nouveau Verviers (61 à Verviers même, 23 à Heusy, etc), 25 à Spa, 15 à Dison-Andrimont.

Il est difficile de tracer l'évolution exacte du nombre de membres, car beaucoup s'inscrivent directement auprès d'A.I. Belgique, qui ne nous transmet les nouvelles adresses qu'épisodiquement. Amnesty Verviers a en tous cas enregistré 49 adhésions en 1976, 64 en 1977, 62 pour les onze premiers mois de 1978. Souvent, les adhésions suivent une campagne ou autre activité publique. La progression trimestrielle la plus importante eut lieu entre novembre 1977 et janvier 78, avec 34 nouveaux membres.

En 1977, il y avait environ 2.000 groupes d'adoption dans le monde. Leur but principal est l'adoption d'au moins deux prisonniers d'opinion détenus dans des pays entre lesquels un équilibre politique et géographique est maintenu afin de garantir l'impartialité de l'action. En octobre 1978, la section belge francophone comptait 65 groupes travaillant pour 144 détenus. En trois ans, les groupes verviétois et spadois se sont vus confier les cas de 11 personnes. Cinq d'entre elles furent libérées trois à vingt-sept mois après leur adoption; le calvaire des six autres n'est pas encore achevé. Le dossier d'Elke Lehman illustrera l'action d'Amnesty.

## **ELKE LEHMANN**

Le 10 janvier 1977, le groupe reçut un dossier d'investigation : après enquête, il devait rendre un avis tendant ou non à l'adoption. Allemande de l'Est, Elke Lehmann avait été arrêtée le 29 novembre 1973 alors qu'elle tentait de passer en Allemagne de l'Ouest; condamnée à 5 ans de prison en mars 1974, elle se trouvait depuis à la prison de Hoheneck. Elke avait 22 ans lors de son arrestation et était étudiante à l'Université d'Iéna.

Dès février, le groupe écrivit en demandant des informations complémentaires à divers ministres est-allemands. Les renseignements furent obtenus par une autre filière. Fin février, le Gesamtdeutsche Institut (ouest-allemand, chargé des relations entre les deux Allemagnes) signalait au groupe l'existence de deux anciennes co-détenues d'Elke. Contactées, celles-ci transmirent des informations nombreuses ainsi que l'adresse du fiancé d'Elke en Allemagne de l'Ouest, avec lequel le groupe entra également en contact. Durant l'été 1977, sur rapport du groupe, Elke Lehmann était adoptée. Elke avait tenté de quitter son pays pour rejoindre son fiancé; ses demandes d'une autorisation légale avaient été auparavant repoussées. Comme ses anciennes co-détenues, Elke aurait pu bénéficier en juillet 1976 d'une libération anticipée suivie d'une expulsion vers l'Ouest, mais cette possibilité avait échoué dans son cas: Elke avait alors tenté de se suicider.

Le travail d'adoption commença en septembre. Le groupe poursuivait la correspondance avec les anciennes codétenues et le fiancé; des membres rendirent visite à ce dernier en Allemagne en novembre (une seconde entrevue eut lieu à Verviers en janvier 1978). Un membre écrivait et expédiait des colis à la prisonnière; ceux-ci furent tous retournés. Ces envois pouvaient cependant faire comprendre au directeur de la prison qu'Elke était connue à l'étranger; un membre écrivait d'ailleurs à celui-ci. Enfin, le groupe s'adressa à intervalles réguliers au Président Honecker et à d'autres ministres est-allemands.

Fin novembre, le groupe fit paraître dans divers périodiques une description du cas de Lehmann. En même temps, plusieurs personnalité régionales intervinrent: le président Honecker reçut ainsi une quinzaine de lettres émanant de Fédérations de partis, de syndicats, d'échevins, du bâtonnier, de parlementaires dont le viceprésident du Sénat. Cette pression, semble-t-il, ne fut pas sans effet; le 25 décembre, le groupe apprenait par le fiancé qu'Elke pourrait être libérée un mois plus tard mais sans possibilité de passer à l'Ouest. Le soir même, une action était préparée pour arracher la libération de la jeune femme et son expulsion.

Des cartes postales timbrées et adressées au Président Honecker furent distribuées gratuitement au public verviétois dès début janvier, après une annonce dans la presse et à la radio. Au total, environ 2.000 cartes furent expédiées en deux semaines à Berlin-Est. Les membres de la région écrivirent chacun dans le même sens, et une dizaine de pétitions furent également expédiées. L'opération était complétée par l'intervention de communistes belges et d'une personne de Verviers connaissant un dirigeant est-allemand. Enfin, le groupe demandait à un ministre ouest-allemand d'agir à son tour.

Elke Lehmann fut libérée dans la nuit du 25 au 26 janvier 1978 et aussitôt expulsée vers Berlin-Ouest. Le groupe eut la possibilité de lui écrire par la suite, et reçut une lettre de sa part en juin suivant. Elke se trouvait alors en convalescence en Suède, et comptait s'installer à Hanovre pour y reprendre des études. Son cas était le premier de nombreux autres que les militants verviétois d'Amnesty International prendraient en charge